

**AVIS DES COMMISSIONS**  
**« DEVELOPPEMENT DURABLE » ET « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »**  
**DU 13 JANVIER 2006**

**SUR L'IMPACT ATTENDU DU PARC NATIONAL DE LA REUNION**  
**EN MATIERE D'EMPLOI ET D'ACTIVITE ECONOMIQUE**

Après avoir pris connaissance du document qui leur a été présenté par les représentants de la mission parc le 26 août 2005, sur les impacts attendus par la création du Parc National de la Réunion en matière d'emploi et d'activité économique, les commissions souhaitent, tout d'abord, rappeler leur adhésion au principe de création d'un Parc National de la Réunion.

Elles estiment que cette création constituera un plus, voire une bannière en termes de communication interne et externe sur le produit Réunion. Par ailleurs, elles ne doutent pas de l'intérêt d'un tel outil pour la préservation, en cœur de Parc, des espèces faunistiques et floristiques de l'Ile.

Cependant, les commissions estiment que cette étude d'impact sur l'emploi et l'activité économique, bien que faisant apparaître des pistes potentielles de développement, est incomplète et demande à être affinée sur de nombreux points. Elles notent que les critères qui ont été retenus pour évaluer le développement potentiel des activités futures et la démarche de transposition de résultats analysés à partir de cas réels hors de la Réunion sont fantaisistes et ne préfigurent pas des réelles potentialités de développement économique dans la zone d'adhésion. Le risque est que cette étude, telle que présentée aujourd'hui, desserve voire contribue à discréditer le projet de création du Parc.

En effet, les commissions estiment qu'un éclairage plus rigoureux doit être apporté aux activités en périphérie du futur Parc. Cette approche doit se faire secteur par secteur (agriculture, agroalimentaire, artisanat, ...) et non seulement sur celui du tourisme. Des réponses apportées aux interrogations posées dans la dernière partie de l'étude auraient permis, déjà, de donner plus d'intérêt à ce document.

Les commissions rappellent que depuis une quarantaine d'années, des politiques courageuses ont été entreprises pour le développement des Hauts. Elles suggèrent que des rencontres plus nombreuses soient organisées avec le monde socioéconomique pour relever les attentes des acteurs, en dresser une liste, et apporter à chacune d'entre-elles les réponses attendues. Ainsi, plus les réponses aux questions seront claires, plus la décision d'adhérer au Parc sera facile à prendre, car aujourd'hui encore, de fortes craintes sont exprimées sur le devenir des activités et des modes de vie.

Elles précisent qu'il sera important que des politiques publiques d'accompagnement soient développées dans les zones périphériques afin que les touristes drainés par la notoriété du cœur du Parc, s'y arrêtent aussi.

Les commissions rappellent la nécessaire cohérence à donner entre la future Charte du Parc et les documents d'aménagement et d'urbanisme (SAR, SCOT, PLU), le P.A.H. en révision et le Schéma de développement et d'aménagement touristique de la Réunion qu'il sera nécessaire de décliner. Elles estiment nécessaire l'implication de la population, sa responsabilisation et sa motivation afin de donner du sens à ce projet.

En termes d'attentes liées au tourisme extérieur, les commissions soulignent que la Réunion dans son ensemble, doit constituer un produit touristique attrayant. La création d'un Parc n'aura que peu d'effets si des efforts ne sont pas suffisamment consentis dans d'autres domaines, notamment la propreté et la protection de l'ensemble des sites touristiques, l'accueil, les services, la qualité des déplacements. Il s'agit d'un véritable objectif qualitatif à poursuivre afin que l'investissement financier fait par le touriste pour son déplacement et son séjour permette un rapport qualité/prix acceptable.